



# FNEC-FP FO

214 Avenue Félix Faure 69003 LYON  
tel: 06 51 22 50 86 ou 04 72 34 56 09 fax: 04 72 33 87 18  
e-mail : [fo.snudi69@gmail.com](mailto:fo.snudi69@gmail.com)

---

## Compte-rendu du CTSD du 16 novembre

### Conditions de travail des directeurs d'école (plan de continuité pédagogique, tests salivaires...)

La FNEC FP-FO est intervenue dans sa déclaration sur les tâches supplémentaires imposées aux directeurs : *« La proposition de loi Rilhac et l'expérimentation annoncée par le président de la République à Marseille se combinent parfaitement. Il s'agit de transformer les directeurs d'école en managers supérieur hiérarchique des enseignants tout en continuant à augmenter leur charge de travail. Sur ce dernier point, entre la mise en place du plan de continuité pédagogique et l'organisation des tests salivaires, on peut dire que l'accroissement des tâches de travail des directeurs voulu par le ministère est en bonne voie ! La FNEC FP-FO demande tout à la fois l'abandon de la proposition de loi Rilhac et de l'expérimentation Macron à Marseille, et que le volontariat des directeurs soit respecté concernant le plan de continuité pédagogique et l'organisation des tests salivaires. »*

Concernant le plan de continuité pédagogique, et sans répondre à la question de l'obligation, l'inspecteur d'académie a indiqué que c'était une consigne ministérielle au cas où un nouveau confinement serait mis en place... Il a indiqué que ce travail permettrait à la DSDEN d'équiper les familles en matériel informatique... Les promesses n'engagent que ceux qui y croient !

Sur la question des tests salivaires, l'inspecteur d'académie a confirmé qu'après les tests récurrents, les tests réactifs, une nouvelle expérimentation était menée dans 10 écoles du département. Dans ces 10 écoles, qui auraient été choisies du fait du taux élevés de consentements de la part des parents. Dans quel but ? Quelle utilité ? Selon l'IA il s'agirait de limiter les fermetures de classes. Il s'est d'ailleurs félicité que 13 classes n'aient pas été fermées grâce au dispositif de tests réactifs... Seule les opérations de communications comptent pour le ministre et peu importe que les écoles ne soient plus des lieux d'instruction. Le dépiage est la priorité !

La FNEC FP-FO maintient sa revendication : aucune obligation ne doit être faite aux directeurs de mettre en place le plan de continuité pédagogique ou les tests salivaires. Cette revendication sera portée à nouveau lors du CHSCT du 23 novembre.

### **Ouvertures et fermetures de classes et de postes : FO et la CGT votent contre, le SNUipp-FSU, le SGEN-CFDT et le SE-UNSA votent pour**

Les mesures prises lors du groupe de travail du 27 août et plus généralement lors des opérations de carte scolaire, provoquent une situation intenable dans les écoles du fait du nombre de postes largement insuffisant attribué au département :

- Les effectifs par classe restent trop chargés, parmi les plus chargés de France
- Les remplaçants manquent, l'inspecteur d'académie ne peut d'ailleurs assurer qu'il organisera toutes les formations et les concertations REP+
- Les postes de RASED, les places en établissements sociaux et médicaux sociaux font toujours cruellement défaut

- Le manque de postes conduit l'inspecteur d'académie à annoncer une remise en cause du droit à temps partiel

C'est pour ces raisons que la FNEC FP-FO, avec la CGT Educ'action, a logiquement voté contre les mesures de carte scolaire. Le SNUipp-FSU, le SE-UNSA et le SGEN-CFDT ont quant à eux voté pour.

### **Menace sur les temps partiels**

La FNEC FP-FO est intervenue dès sa déclaration sur la question des temps partiels : « *Vous laissez entendre dans votre dernier courrier que vous pourriez être amené à restreindre la possibilité d'accès au temps partiel. A ce propos, nous vous demandons d'indiquer lors de ce CTSD quelles orientations vous souhaitez mettre en œuvre sur cette question.* »

L'inspecteur d'académie confirme sa volonté de revoir les règles d'attribution des temps partiels sur autorisation et annonce la tenue d'un groupe de travail la semaine prochaine. (Le groupe de travail aura lieu mardi 23 novembre)

La FNEC FP-FO n'acceptera aucun recul sur les attributions de temps partiels. Les collègues ne doivent pas payer les frais du nombre insuffisant de postes attribués par le ministre à notre département.

Nous vous invitons à participer nombreux à la réunion d'information syndicale spéciale sur temps de classe « spéciale temps partiel » du SNUDI-FO vendredi 3 décembre de 13h30 à 16h30 à Lyon (Bourse du Travail)

### **Des PEMF avec bientôt 33% de décharge**

Depuis des années, dans le département et plus largement dans l'académie de Lyon, les PEMF ne bénéficiaient que de 25% de décharge alors que les textes règlementaires leur permettaient d'en avoir 33%. La FNEC FP-FO était intervenue à plusieurs reprises en CAPD auprès des différents inspecteurs d'académies, en CTA auprès des différents recteurs sans pour autant avoir gain de cause.

La FNEC FP-FO a donc pris acte positivement de l'annonce faite par l'inspecteur d'académie que les PEMF se verraient dès l'an prochain attribuer enfin 33% de décharge. Mais que de temps perdu...

### **Brigade de remplacement REP+**

Le SNUDI-FO s'était mobilisé au côté des collègues ZBF et plus largement des enseignants de REP+ lorsque l'inspecteur d'académie précédent avait décidé de supprimer les brigades REP+. Des collègues avaient donc dû être contraints de quitter leur poste et les conséquences sur l'organisation les formations et concertations REP+ s'en sont ressenties !

L'annonce par l'inspecteur d'académie de la recréation de brigade de remplacement REP+ donne donc raison à la revendication qu'a défendue le SNUDI-FO depuis des années. Le SNUDI-FO sera attentif à ce que ces postes soient recréés à hauteur des besoins.